


---

## TORDONS LE COU À CETTE RUMEUR !

---



Ah, la rumeur, que de crimes ont été commis en son nom ! Comme l'écrivait Jean-François Revel, académicien français disparu en 2006, la rumeur est le plus vieux média du monde. C'est l'arme favorite des tueurs de réputation. Notre paisible pays de Lalbenque et Limogne n'est pas à l'abri de ce genre de fléau. Quand la rumeur vient d'on ne sait où...comme une sorte de fumée d'un bruit dont on ignore l'origine...la chose est grave mais tellement commune. Ce qui est moins commun et le plus révoltant, c'est lorsqu'une rumeur diffamatoire est colportée sciemment par des élus. Oyez braves gens, lisez les lignes qui suivent et vous comprendrez.

En octobre 2022, la Caselle Enchênée écrivait un article suite à l'augmentation importante de l'impôt foncier reçu dans tous les foyers de la Communauté de communes. Nous faisons preuve dans cet article d'un souci pédagogique pour expliquer aux habitants que l'augmentation importante de l'impôt foncier était due uniquement à l'abandon de la redevance sur les ordures ménagères pour la remplacer par un impôt calculé sur les biens immobiliers de chaque foyer. C'était une nouveauté sur le territoire et nous étions dans notre rôle de donner les clefs de compréhension à nos lecteurs et lectrices. Nous étions également dans notre rôle de dénoncer l'abandon de cette redevance qui devait devenir peu à peu incitative...et donc plus juste et plus écologique.

À cette époque, certains citoyens ont fait courir le bruit que cet impôt n'avait pour but que d'augmenter les indemnités des élus. Une rumeur totalement fautive et diffamatoire dont certains élus communautaires nous ont attribué l'origine. C'est exactement l'inverse que nous avons écrit en octobre 2022 dans l'article où nous prenions la défense de la probité des élus : « *Une petite musique se fait entendre autour de cette taxe qui laisserait croire que l'accroissement de la taxe foncière serait due à l'augmentation*

*des indemnités des élus. Tordons le cou immédiatement à cette rumeur diffamatoire : l'augmentation importante de l'impôt foncier s'explique essentiellement par l'intégration dans cet impôt de l'ancienne redevance pour les ordures ménagères* »... tels étaient nos propos à l'époque.

Pouvions-nous être plus clairs dans notre condamnation de cette rumeur ? Dans quelle langue fallait-il écrire notre article pour que personne ne fasse de contre-sens ? A part les anciens porteurs de bonnet d'âne à l'école primaire, personne ne peut donner à ces phrases un autre sens que celui qui apparaît avec évidence : la Caselle Enchênée défendait la probité des élus et condamnait cette rumeur naissante en lui tordant le cou immédiatement. Tordre le cou ! L'image est assez claire, nous semble-t-il, à moins qu'il faille expliquer à certains élus le sens de cette expression ! Eh bien, malgré toutes ces preuves, des élus communautaires... et non des moindres... continuent de nous dénigrer et de nous diffamer en toute impunité.

Le conseil communautaire est composé de 37 membres dont une large majorité se réjouit de l'existence de notre journal. Combien de temps faudra-t-il attendre pour que cette majorité s'exprime publiquement et courageusement dans une réunion de conseil communautaire pour demander officiellement que cesse cette querelle stérile entretenue par le président et certains de ses vice-présidents ?

Terminons cet article avec un proverbe chinois à propos de la rumeur : « *Quand un seul chien se met à aboyer devant une ombre, dix mille chiens en font une réalité* ». Quel est le nom du chien qui, à l'automne 2022, s'est mis à aboyer après une ombre ?

Daniel Pasquier